



SUCCESSION EN TUNISIE D'UN BIEN IMMOBILIER

Par **hassane2016**, le **14/03/2017** à **12:52**

Bonjour, je voudrais d'un conseil pour m'aiguiller pour mes démarches. Mon ex mari est décédé l'année dernière et nous avons eu un fils ensemble, il a 8 ans. Mon ex mari je m'en suis occupé jusqu'à sa mort, on a parlé du bien immobilier qu'il a en Tunisie. Mon fils n'a pas la nationalité tunisienne, je voulais savoir les démarches à faire pour la succession du bien en Tunisie. Je n'ai aucun papier avec moi, car il a tout laissé en Tunisie avec sa famille. Je voudrais faire les démarches sans avoir à communiquer avec la famille car cela se passe mal et je sais qu'il va me mettre des bâtons dans les roues. MERCI

Par **amajuris**, le **14/03/2017** à **13:10**

bonjour,
il faut vous adresser à un juriste connaissant le droit tunisien des successions.
nous sommes un site de conseils juridiques de droit français.
salutations